

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

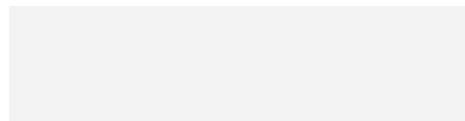
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la **séance ordinaire qui se tiendra le 14 juin 2022** à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de Ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnée ci-dessous :

**DM2022-0056** 121, rue Champlain, lot 4 516 839 du cadastre du Québec

Cette demande a pour objet d'autoriser un changement d'usage sans que les espaces libres extérieurs ne soit rendus conformes tel que requis par l'article 10.2 du *Règlement 150 concernant le zonage* ainsi qu'autoriser une demande d'exemption à l'obligation de fournir et de maintenir deux cases de stationnement moyennant le versement d'une somme de 7 500 \$ par case, et ce, conformément à l'article 9.2.10 dudit Règlement.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 20 mai 2022.



Josée Bourdeau, notaire  
Greffière adjointe